

RCS : QUIMPER Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00357 Numéro SIREN : 802 724 229 Nom ou dénomination : BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 748

06 FEV. 2023

29000 QUIMPER

BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée

au capital de 3 301 990 euros

Siège social : 59 Rue du Président Sadate, 29000 QUIMPER

802 724 229 RCS QUIMPER

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 NOVEMBRE 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 279 971,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

279 971,41 euros

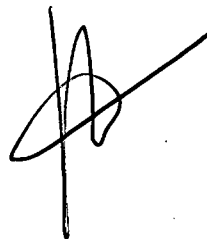
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 279 971,41 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 novembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
M. Hervé LEBRETON
Président



BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 301 990 euros
Siège social : 59 Rue du Président Sadate, 29000 QUIMPER
802 724 229 RCS QUIMPER

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DE DIRECTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 NOVEMBRE 2022

Exercice clos le 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Activité de holding.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Maintenir les activités.

Ut

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Filiales (détenues à + 50%)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622 euros	442 604 euros	100%	212 118 euros
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622 euros	832 343 euros	100%	465 312 euros
SASU LOISIR 3B 56000 VANNES	7 622 euros	1 010 706 euros	100%	817 402 euros
SARL NORPE 29200 QUIMPER	16 170 euros	-248 679 euros	100%	347 129 euros
SASU 3 BC 56000 VANNES	7 622 euros	-42 664 euros	100%	12 728 euros

COMPTES CONSOLIDÉS

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 429 175,85 euros contre 259 771,20 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 65,21%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 166,49 euros contre 83 178,30 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros comme l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 31 560,13 euros contre 8 316,81 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 999,48 euros contre 13 495,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,68%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 390 177,80 euros contre 340 270,71 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 14,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 176 120,19 euros contre 123 899,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,15%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnes, contre 5 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 51 786,08 euros contre 2 072,36 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euro contre 9,42 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 662 643,68 euros contre 488 064,65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,77%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -233 301,34 euros contre -145 115,15 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -60,77%.

Compte tenu d'un résultat financier de 580 431,73 euros (-183 478,12 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 347 130,39 euros contre -328 593,27 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -217 735,98 euros contre -58,68 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'établit à -150 577 euros contre 0.00 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 279 971,41 euros contre une perte de -328 651,95 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 271 262,34 euros contre 6 324 633,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,97%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 279 971,41 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la manière suivante :

Ltt

Bénéfice de l'exercice

279 971,41 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 279 971,41 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 560 719,41 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

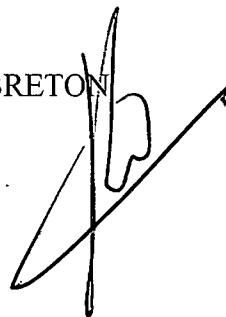
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Comité de direction quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à QUIMPER
Le 02 novembre 2022

Hervé LEBRETON
Président



Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		59 rue du Président Sadate 29000 QUIMPER		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 0 2 7 2 4 2 2 9 0 0 0 1 7		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2022	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 342		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 882	5 703	1 179
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	3 317 574	562 520	2 755 054
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	3 328 799	572 565	2 756 233	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	622 274		622 274
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 538 421	50 000	2 488 421
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 404 332		1 404 332	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 565 028	50 000	4 515 028	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	7 893 827	622 565	7 271 262	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPEMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 301 990.....)			DA	3 301 990
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	330 199
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	648 559
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	279 971
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	4 560 719
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 418 974
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 962
	Dettes fiscales et sociales			DY	289 455
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 710 542	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 271 262	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	151

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT				Néant ☐	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	services *						
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	429 175	FK		FL	429 175
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	166
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	429 342
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	31 560
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 999
	Salaires et traitements*					FY	390 177
	Charges sociales (10)					FZ	176 120
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 786
			- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	50 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	662 643
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	233 301
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	607 564
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	607 564
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 133
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	27 133
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	580 431
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	347 130

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

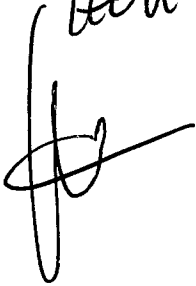
COMPTES ANNUELS

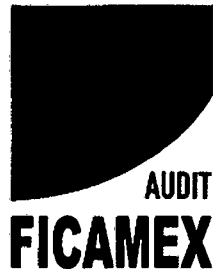
Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

LEBRET
HENRI




Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Briant 1^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

59 Rue du Président Sadate

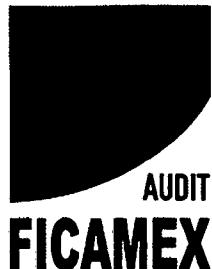
29000 QUIMPER

Société par Actions Simplifiée
Capital : 3 301 990 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022





Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Brient 1^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

à la SAS BREIZH NIGHT
DEVELOPPEMENT

59 Rue du Président Sadate
29000 QUIMPER

**Objet : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30.06.2022**

Mesdames, Messieurs, les associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT relatif à l'exercice clos le 30.06.2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.07.2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteaubriant
Le 21 Novembre 2022

Fabrice HEROULT
Commissaire aux Comptes
Co-Gérant de la société
FICAMEX AUDIT



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
* COMPTE DE RESULTAT	1 & 2
* BILAN	3 à 6
* ANNEXE COMPTABLE	7 à 17



1 - COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	429 176	100,00	259 771	100,00	169 405	65,21
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	166	0,04	83 178	32,02	-83 012	-99,80
Total	429 342	100,04	342 950	132,02	86 393	25,19
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	31 560	7,35	8 317	3,20	23 243	279,47
Total	31 560	7,35	8 317	3,20	23 243	279,47
MARGE SUR M/SES & MAT	397 782	92,69	334 633	128,82	63 150	18,87
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	12 999	3,03	13 496	5,20	-496	-3,68
Salaires et Traitements	390 178	90,91	340 271	130,99	49 907	14,67
Charges sociales	176 120	41,04	123 900	47,70	52 221	42,15
Amortissements et provisions	51 786	12,07	2 072	0,80	49 714	NS
Autres charges			9		-9	-100,00
Total	631 084	147,05	479 748	184,68	151 336	31,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	-233 301	-54,36	-145 115	-55,86	-88 186	60,77
Produits financiers	607 565	141,57	401 340	154,50	206 224	51,38
Charges financières	27 133	6,32	584 819	225,13	-557 685	-95,36
Résultat financier	580 432	135,24	-183 478	-70,63	763 910	-416,35
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	347 130	80,88	-328 593	-126,49	675 724	-205,64
Produits exceptionnels			195 000	75,07	-195 000	-100,00
Charges exceptionnelles	217 736	50,73	195 059	75,09	22 677	11,63
Résultat exceptionnel	-217 736	-50,73	-59	-0,02	-217 677	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-150 577	-35,09			-150 577	

Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	279 971	65,23	-328 652	-126,52	608 623	-185,19

2 - BILAN



Bilan

page 3

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développem				
Concessions, brevets et droits assimil				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et o	4 343	4 343		
Autres immobilisations corporelles	6 883	5 703	1 180	1 476
Immob. en cours / Avances & acompt				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 317 574	562 520	2 755 054	2 755 054
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 328 799	572 566	2 756 234	2 756 530
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	622 274		622 274	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	2 000		2 000	165
Etat, Impôts sur les bénéfices				27 000
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 694		58 694	2 166
Autres créances	2 477 728	50 000	2 427 728	3 275 139
Divers				
Avances et acomptes versés sur com				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 404 332		1 404 332	263 633
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 565 029	50 000	4 515 029	3 568 103
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligati				
Ecart de conversion - Actif				



 Bilan

page 4

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 893 828	622 566	7 271 262	6 324 634

Bilan

page 5

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 301 990	3 301 990
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	330 199	330 199
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	648 559	977 211
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	279 971	-328 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 560 719	4 280 748
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	151	38
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	151	38
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 418 975	1 938 407
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 962	642
<i>Personnel</i>		22 242
<i>Organismes sociaux</i>	22 292	21 050
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	188 839	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	74 743	51 954
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 582	9 551
Dettes fiscales et sociales	289 455	104 798
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 710 543	2 043 886
Ecart de conversion - Passif		



Bilan

page 6

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
TOTAL PASSIF	7 271 262	6 324 634

3 - ANNEXE LEGALE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 7 271 262 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 279 971 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers		122 500	122 500	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 883	94 850	94 850	6 883
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 225	217 350	217 350	11 225
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 317 574			3 317 574
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 317 574			3 317 574
ACTIF IMMOBILISE	3 328 799	217 350	217 350	3 328 799

Notes sur le bilan

page 11

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622	434 782	100,00	212 118
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622	824 720	100,00	465 311
SASU LOISIR 3B 56000 VANNES	7 622	1 003 084	100,00	708 522
SARL NORPE 29000 QUIMPER	16 170	-264 849	100,00	347 129
SASU 3 B C 56000 VANNES	7 622	-50 286	100,00	12 728
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 317 560	2 755 040			576 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrang					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 463	1 463	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 407	323	26	5 703
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 749	1 786	1 490	10 046
ACTIF IMMOBILISE	9 749	1 786	1 490	10 046

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 160 696 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	622 274	622 274	
Autres	2 538 422	2 538 422	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 160 696	3 160 696	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

Il a été effectué une valorisation des titres de participation détenus dans les filiales en appliquant une méthode basée sur la moyenne des CA ainsi que des EBE des filiales au titre des deux derniers exercices.

Le résultat de ce calcul a conduit à constater une dépréciation des titres pour un montant de 562 520 €.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 301 990,00 euros décomposé en 330 199 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 710 543 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	151	151		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 962	1 962		
Dettes fiscales et sociales	289 455	289 455		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 418 975	2 418 975		
Produits constatés d'avance				
Total	2 710 543	2 710 543		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	220 774			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 220 774 euros.

Charges à payer

	Montant
CAP Banque	151
Total	151



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	